

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, ESTEVES, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BACCO (pouvoir MME FERRES) et MME CAZALBOU (pouvoir M BONNAND) MM DAVY (pouvoir MME BINOTTO) et RICHIR (pouvoir M. LAFFONT).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame BINOTTO a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pouvoirs : 4
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 05/07/2024

Date d'affichage : 05/07/2024

DÉLIBÉRATION N° D2024-32

Objet : ACHAT GROUPE PIEGE ANTI-MOUSTIQUES

Le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a organisé un achat groupé de piège anti-moustiques. En effet, pour répondre au besoin de lutter contre les moustiques en période estivale, nous devons trouver une réponse écologiques et durables. L'appareil proposer consiste à attirer les moustiques par des odeurs imitant celles des humains. Ceux-ci se font piéger grâce à un système de ventilateur basse consommation dans un filet.

L'entreprise PROTECT'HOME, nous a proposé de deux types d'appareils :

- Mousquitaire pour un usage extérieur.
- BG Home pour un usage intérieur.

Il y a aussi différentes recharges :

- Mousquitaire recharge 2 mois.
- Mousquitaire recharge 6 mois.
- BG Home recharge 2 mois.

A cette fin, il convient de fixer les tarifs de vente de ces produits.

Il vous est proposé :

Modèle	Tarifs
PIEGE MOSTIQUAIRE	155,00 €
Recharge 2 mois	19,90 €
Recharge 6 mois	53,60 €
PIEGE BG HOME	79,50 €
Recharge 2 mois	19,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, ESTEVES, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet présenté ;
- Fixe le tarif selon le tableau ci-dessus.

